



Note de présentation brève et synthétique du Budget Primitif 2024

Conformément à l'article 107 de la Loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe), et à l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, une « présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles » est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note présente donc les principales informations du budget primitif 2024 et sera disponible sur le site internet de la commune.

I- Préambule

Seul document budgétaire obligatoire, le budget primitif a pour double objectif de prévoir et d'autoriser les recettes et les dépenses de la commune pour une année.

Il comprend deux sections :

- La section de fonctionnement, décrivant les opérations de la collectivité liées à son administration courante et au fonctionnement des services publics.
- La section d'investissement retraçant les opérations en capital, c'est-à-dire les opérations de recettes ou de dépenses qui accroissent ou diminuent la valeur du patrimoine de la collectivité : achats de matériels, travaux d'infrastructures, aménagement de bâtiments...

Pour chacune des deux sections, le principe de l'équilibre budgétaire doit être respecté, c'est-à-dire que les recettes doivent être égales aux dépenses. L'évaluation sincère de ces deux postes budgétaires est donc impérative, l'équilibre budgétaire et le principe de sincérité étant des règles budgétaires fondamentales.

II- Les Grandes Orientations du Budget 2024

A- Le contexte :

L'année 2023 s'est principalement caractérisée par un ralentissement de la croissance mondiale sur fond d'inflation. Pour 2024, la croissance de l'économie mondiale ne devrait pas rebondir du fait de la situation géopolitique (conflits en Ukraine, au Proche Orient, les élections américaines...). L'inflation mondiale devrait progressivement reculer. C'est dans cet environnement économique incertain que la commune du Cendres doit établir son budget prévisionnel pour l'année 2024. Malgré la hausse des coûts énergétiques (+10% sur le prix de l'électricité au 1^{er} janvier 2024), des prix de la consommation, la commune du Cendres affiche une bonne capacité financière. La gestion saine et rigoureuse du budget communal permet de servir l'attractivité et la modernité de la commune par le développement de l'économie locale et la valorisation du patrimoine.

B- La situation financière de la commune :

Afin de proposer aux cendriouses et cendrioux un cadre de vie toujours plus qualitatif et des équipements publics adaptés, la municipalité peut s'appuyer sur les bons résultats de l'exercice 2023. La reprise des excédents de fonctionnement cumulés permet de financer une partie des dépenses d'investissement liées à la restructuration du groupe scolaire Henri Barbusse-Les Fontenilles (virement à la section d'investissement : 1 486 600 €).

Le Budget Primitif (BP) 2024 s'établit à **7 571 250.84 €** pour la section de fonctionnement et **5 888 617.15 €** pour la section d'investissement. La section de fonctionnement est avant tout marquée par l'attention portée sur la maîtrise des charges quotidiennes malgré la volatilité de la situation actuelle et l'optimisation du recouvrement des recettes de fonctionnement. La commune n'échappe pas à l'augmentation de ses charges

à caractère générale du fait principalement de la hausse des coûts de consommation. Concernant les charges de personnel la commune envisage (par rapport à 2023) afin de prendre en compte la revalorisation du régime indemnitaire (R.I.F.S.E.E.P) ainsi que l'augmentation du nombre d'agents non titulaires permettant le remplacement des agents titulaires absents.

Afin de continuer à améliorer le cadre de vie de ses habitants et à maintenir un service public de qualité, la municipalité a pris la décision d'augmenter le taux de la taxe foncière bâtie à hauteur de 8 % pour l'année 2024.

C- Les projets d'investissements pour l'année 2024 :

1- L'entretien et la rénovation du patrimoine bâti :

Malgré les difficultés contextuelles, la ville du Cendre reste mobilisée et continue de déployer ses nombreux projets de rénovation et d'amélioration de son patrimoine bâti.

Tout d'abord, l'année 2024 va permettre l'achèvement des travaux de la tranche ferme pour la restructuration du groupe scolaire Henri Barbusse-Les Fontenilles. Les travaux de la tranche optionnelle A, à savoir la construction de l'école élémentaire, qui ont débuté fin 2023 devraient s'achever en 2025 (montant total de l'opération inscrit au BP 2024 : 4 480 000 €). Les études concernant les travaux de rénovation de l'école maternelle Henri Barbusse-Les Fontenilles devraient démarrer durant l'année 2024.

Ensuite, la commune toujours soucieuse de proposer une meilleure offre de garde aux parents, a récemment lancé une opération d'extension du multi-accueil le Verger des Diablotins. Ces travaux estimés à 200 000 € permettront la création de 4 places supplémentaires.

Enfin, le pont de César devrait faire l'objet d'une rénovation en partenariat avec la SNCF afin de sécuriser cet ouvrage (20 000 €).

2 - La protection de l'environnement et développement durable :

En 2024, la ville du Cendre souhaite poursuivre ses actions en faveur du développement durable. Durant l'année, des opérations seront renouvelées comme la distribution aux cendrioux de broyat issu de la collecte des déchets verts, la mise en place d'actions lors du marché le samedi matin (des opérations en lien avec la L.P.O : construction de gîtes à chauves-souris, à hérissons, constructions de mangeoires et boules de graines...). Une opération de nettoyage des berges de l'Auzon devrait également avoir lieu au printemps.

En 2024, plusieurs balades à thème seront organisées : une balade thermographique, une balade biodiversité au mois d'avril ainsi que la deuxième édition du Cendre en Balade.

Dans la continuité de l'année 2023, la campagne de plantations d'arbres se poursuivra (8 000 €).

Enfin, une centrale photovoltaïque sera mise en place au complexe sportif (17 800 €).

3 - L'entretien de la voirie et l'aménagement des espaces publics :

Fruit d'un étroite partenariat entre la Métropole et la commune, la réfection de l'avenue Centrale s'achève avec la réalisation d'un rond-point et des aménagements de voirie. En 2024, des travaux de réfection du quartier de Beauséjour sont programmés concernant plus particulièrement la place des Dahlias, l'allée des bleuets et l'allée des Iris.

Le revêtement de certaines parties de la coulée verte sera rénové par la Métropole, le mobilier sera remplacé et la signalétique sera modernisée (15 000 €).

En matière de prévention et de sécurité, de nouveaux défibrillateurs seront installés et un système d'alarme sera mis en place dans les nouveaux locaux du groupe scolaire Henri Barbusse-Les Fontenilles.

Enfin, dans le but de poursuivre la sécurisation de certains lieux, de nouvelles caméras de vidéosurveillance seront installées sur la commune (33 100 €).

4 - Le soutien à l'économie locale et au monde associatif :

La commune poursuit ses actions en faveur du monde associatif, en partenariat avec le Territoire d'Énergie du Puy-de-Dôme, en programmant les travaux de rénovation de l'éclairage dans certains lieux qui seront équipées d'éclairage L.E.D (terrain de pétanque).

La commune soutient également le monde associatif et culturel, en accompagnant les associations et en maintenant le montant des subventions accordé malgré le contexte économique contraint.

Le projet de requalification de l'espace Verger du Caire se poursuit, avec un concours de maîtrise d'œuvre et la recherche de partenaires financiers (10 5 000 €).

D- La gestion de la dette :

La structure de la dette communale est saine (aucun emprunt toxique) et lisible (dette récente et taux fixes). La commune a contracté un nouvel emprunt en 2023, afin de financer pour partie, la tranche optionnelle A des travaux de réhabilitation du groupe scolaire Henri Barbusse-Les Fontenilles. L'emprunt dont le montant s'élève à 2 500 000 € a été contracté sur 15 ans avec un taux d'intérêt fixe de 3,88 %.

A fin 2024, sans nouvel emprunt, l'encours de la dette sera de 4 845 446.68 € part CAM déduite, soit une dette de 872 €/habitant, ce qui reste dans la moyenne des communes de même strate démographique.

En 2024, la commune devrait théoriquement contracter un nouvel emprunt à hauteur du montant maximum de 1 500 000 €. Cet emprunt dont les premières échéances devraient être prélevées début 2025, permettra de finaliser le financement de la tranche optionnelle A (construction de l'école élémentaire) du projet de restructuration du groupe scolaire Henri Barbusse secteur les Fontenilles. Bien évidemment, le montant de cet emprunt pourra être minoré du fait de l'obtention de certaines subventions pour lesquelles la commune est toujours en attente de décision.

III- Synthèse du Budget 2024

1/ Le Budget en 3 tableaux

		FONCTIONNEMENT	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES	7 571 250.84	6 023 934.00
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER 2023 L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	(si déficit)	(si excédent) 1 547 316.84
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		7 571 250.84	7 571 250.84
		INVESTISSEMENT	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (y compris le compte 1068)	5 888 617.15	5 523 393.00
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE	(si solde négatif)	(si solde positif) 365 224.15
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		5 888 617.15	5 888 617.15
TOTAL DU BUDGET		13 459 867.99	13 459 867.99

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
OPERATIONS REELLES					
11	Charges à caractère général	1 766 887,00 €	R002	Résultat fonct reporté	1 547 316,84 €
12	Charges de personnel	2 772 100,00 €	13	Atténuations de charges	65 000,00 €
14	Atténuation de produits	385 654,00 €	70	Produits des services	492 975,00 €
65	Charges de gestion courante	492 059,00 €	73	Impôts et taxes	384 079,00 €
			731	Fiscalité locale	3 690 200,00 €
66	Charges financières	151 003,84 €	74	Dotations et participations	1 116 511,00 €
67	Charges exceptionnelles	800,00 €	75	Produits de gestion courante	132 444,00 €
68	Provision pour produits irrécouvrables	18 326,00 €	76	Produits financiers	16 482,00 €
			77	Produits exceptionnels	200,00 €
			78	Reprise de provision	23 244,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES		5 586 829,84 €	TOTAL RECETTES REELLES		7 468 451,84 €
OPERATIONS D'ORDRE					
023	Virement à la section d'invst	1 486 600,00 €	042	Amort Subvt d'investissement	102 799,00 €
042	Dotation aux amortissements	497 821,00 €			
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		1 984 421,00 €	TOTAL RECETTES D'ORDRE		102 799,00 €
TOTAUX EXERCICE		7 571 250,84 €	TOTAUX EXERCICE		7 571 250,84 €

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
OPERATIONS REELLES					
			R001	Solde d'exécution invt reporté	365 224,15
16	Dette	614 050,00 €	024	Produit des cessions	3 500,00 €
20	Immobilisations incorporelles	6 439,15 €	10	FCTVA + TAM	664 000,00 €
204	Subventions d'équipement versées	167 094,00 €	13	Subvention d'investissement	1 236 059,00 €
21	Immobilisations corporelles	4 953 312,00 €	16	Emprunt	1 500 000,00 €
27	Part. EPF SMAF	41 848,00 €	27	Autres immobilisations financières	132 338,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES		5 782 743,15 €	TOTAL RECETTES REELLES		3 901 121,15 €
OPERATIONS D'ORDRE					
040	Dotation aux amortissements des subventions	102 799,00 €	021	Virement de la section de fonct	1 486 600,00 €
			040	Amortissement des immobilisations	497 821,00 €
041	Opérations patrimoniales	3 075,00 €	041	Opérations patrimoniales	3 075,00 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		105 874,00 €	TOTAL RECETTES D'ORDRE		1 987 496,00 €
Restes à réaliser 2023			Restes à réaliser 2023		
TOTAUX EXERCICE		5 888 617,15 €	TOTAUX EXERCICE		5 888 617,15 €

IV- Principaux ratios financiers

Informations ratios financiers	Valeurs 2024 pour la ville du CENDRE en €/Hab	Valeurs moyennes 2022 villes strate démographique équivalente en €/Hab
Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 006.27 €	1 003.00 €
Produit des impositions directes/population	630.40 €	543.00 €
Recettes réelles de fonctionnement/population	1 066.49 €	1 210.00 €
Dépenses d'équipement brut/population	893.33 €	327.00 €
Encours de la dette/population	1 038.52 €	797.00 €
DGF/Population	125.18 €	153.00 €



VU ET ANNEXÉ À LA DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03/04/2024 N°24/04/03/006
Le Maire,

Hervé PRONONCE